

pour AJ **1 | 2** mois

1	NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION	MÉDECIN ENDOCRINOLOGUE															
Nature de l'activité (1)		16 Adhérents										Code activité pour les praticiens médicaux					
N° SIRET												si exercice en société (2)	AV	Nombre d'associés	AS		
Résultat déterminé (2)		d'après les règles « recettes-dépenses »					AK	d'après les règles « créances-dettes »					AL				
Comptabilité tenue (2) :		Hors taxe	CV		Taxe incluse	CW	Non assujetti à la TVA					AT	<input checked="" type="checkbox"/>				
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		AM	<input checked="" type="checkbox"/>	Année d'adhésion			Nombre de salariés	AP				Salaires nets perçus	AR				
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col.4 du tableau I de la déclaration n° 2035)												DA					
2	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1)											AA	144 257	101,34 %		
RE C E T T E S	2	Débours payés pour le compte des clients (2)											AB				
	3	À déduire	Honoraires rétrocedés (dont suppléments rétrocedés) (3)											AC	1 903	1,34 %	
	4	Montant net des recettes											AD	142 354	100,00 %		
	5	Produits financiers (4)											AE	1			
	6	Gains divers (5)											AF	2 099	1,47 %		
	7	TOTAL (ligne 4 à 6)											AG	144 454	101,48 %		
	3	8	Achats (6)											BA	236	0,17 %	
D É P E N S E S P R O F E S S I O N N E L L E S	9	Frais de personnel	Salaires nets et avantages en nature (7)											BB	7 094	4,98 %	
	10	Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)											BC	4 084	2,87 %		
	11	Taxe sur la valeur ajoutée											BD				
	12	Impôts et taxes (8)	Contribution économique territoriale											JY	471	0,33 %	
	13		Autres impôts											BS	383	0,27 %	
	14		(9) Contribution sociale généralisée déductible											BV	5 966	4,19 %	
	15	Loyer et charges locatives											BF	10 659	7,49 %		
	16	Location de matériel et de mobilier – dont redevances de collaboration (10)											BW	41			
	17	Entretien et réparations												2 020	1,42 %		
	18	Personnel intérimaire												764	0,54 %		
	19	Petit outillage (11)												881	0,62 %		
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité												544	0,38 %		
	21	Honoraires ne constituant pas les rétrocessions (11)												1 908	1,34 %		
	22	Primes d'assurances												867	0,61 %		
	23	Frais de véhicules (12)												4 738	3,33 %		
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)												629	0,44 %		
	25	Charges sociales personnelles (13)	dont obligatoires											BT	20 991		
	25		dont cotisations facultatives Madelin											BZ	3 166		
	25	dont facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite											BU				
26	Frais de réception, de représentation et de congrès												1 215	0,85 %			
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone												4 142	2,91 %			
28	Frais d'actes et de contentieux																
29	Cotisations syndicales et professionnelles											BY	622	0,44 %			
30	Autres frais divers de gestion												1 058	0,74 %			
31	Frais financiers (14)											BN	262	0,18 %			
32	Pertes diverses (15)											BP	321	0,23 %			
33	TOTAL (lignes 8 à 32)											BR	74 325	52,21 %			

NOM ET PRENOMS OU DÉNOMINATION **MÉDECIN ENDOCRINOLOGUE**

N° SIRET

16 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 – ligne 33)				CA	70 129	49,26 %		
		35	Plus-values à court terme (16)				CB				
		36	Divers à réintégrer (17)				CC	287	0,20 %		
		37	Bénéfice Société civile de moyen (18)				CD				
		38	TOTAL (ligne 34 à 37)				CE	70 416	49,47 %		
		39	Insuffisance (ligne 33 – ligne 7)				CF				
		40	Frais d'établissement (19)				CG				
		41	Dotations aux amortissements (20)				CH	2 357	1,66 %		
		42	Moins-value à court terme				CK				
		43	Divers à déduire (21)	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » hors CICE	AX	4 448	3,12 %	
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW	3 764	dont l'abondement sur l'épargne salariale	CT			224
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO			
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ			460
		44	Déficit Société civile de moyens (18)				CM	13	0,01 %		
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)				CN	6 818	4,79 %			
	46	Bénéfice (ligne 38 – ligne 45)				CP	63 598	44,68 %			
	47	Déficit (ligne 45 – ligne 38)				CR					
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :				CX				
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :				CY				
			dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :				CZ				
6	Contribution économique territoriale (23)		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :				AU				

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)
(1) Type : T (véhicule de tourisme ; M (Moto) ; V (Vélocycle, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Type (1)			(2)	Type de carburant (3)				
	T		X			11 097			
Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques ----->									
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	B	